



Science For A Better Life



**Bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
de BAYER SANTE SAS**

SIREN : 706 580 149

Décembre 2012



Table des matières

I.	DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	3
I.1	Contexte et objectif	3
I.2	Année de reporting de l'exercice et de référence.....	3
I.3	Description de la personne moral concernée	4
I.4	Périmètre organisationnel retenu	4
II.	ÉMISSIONS DE GES	6
II.1	Scopes et postes étudiés	6
II.2	Bilan des émissions de GES	8
III.	INCERTITUDES	9
IV.	PLAN D' ACTIONS À TROIS ANS.....	10
IV.1	Actions concernant le périmètre soumis à obligation sur la période 2012-2014	10
	IV.1.1. DÉMARCHE GLOBALE.....	10
	IV.1.2. ACTIONS DE REDUCTION DES ÉMISSIONS.....	10
IV.2	La démarche du groupe	11
V.	PUBLICATION DU BILAN D'ÉMISSIONS GES	13
V.1	Site Internet de mise à disposition	13
V.2	Personne responsable du bilan d'émissions de GES.....	13



I. Description générale

I.1 Contexte et objectif¹

Ce document a pour but de répondre à l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et à son décret d'application n° 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre.

- L'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) crée une nouvelle section au chapitre IX du titre II du livre II du code de l'environnement, intitulée « Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-énergie territorial ».
- Conformément à l'article 75, le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial inscrit dans le code de l'environnement des dispositions réglementaires aux articles R229-45 à R229-56 permettant de définir les modalités d'applications du dispositif.

La méthodologie suivie est conforme à la « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) – 2012 – Version 2 ».

***N.B. :** L'application de cette méthode peut entraîner des choix méthodologiques différents de la part de ses utilisateurs. En conséquence, les bilans d'émissions de GES résultant de l'utilisation de cette méthode ne sauraient prétendre à des finalités de comparaisons sans s'être préalablement assuré que d'éventuelles différences méthodologiques n'engendrent pas des biais significatifs dans les comparaisons.*

I.2 Année de reporting de l'exercice et de référence

BAYER Santé SAS effectue un bilan d'émissions de gaz à effet de serre sous la présente forme pour la première fois, l'année de référence correspond donc à la première année de reporting.

- **Année de reporting** : 2011.²
- **Année de référence** : 2011.

¹ Source : Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) – 2012 – Version 2.

² Conformément à l'article R.229-47 du Code de l'Environnement, l'année de reporting est l'année précédant celle où l'inventaire est établi, soit l'année 2011 dans le cas présent.



I.3 Description de la personne moral concernée

- **Raison sociale** : BAYER SANTE SAS
- **Code NAF** : 2120Z
- **Code SIREN** : 706 580 149
- **Adresse** : 220 avenue de la recherche
59120 Loos, France
- **Effectif au 31.12.2011** : 811 employés
- **Description sommaire de l'activité** : Bayer est un groupe international dont les cœurs de métiers se situent dans les secteurs de la santé, de la nutrition et des matériaux hautes performances.

N.B. : Le numéro SIREN 562 038 893 BAYER SAS est également soumis à obligation et fait l'objet d'un rapport transmis au Préfet de la région Rhône-Alpes.

I.4 Périmètre organisationnel retenu

Le tableau suivant présente :

- L'ensemble des établissements identifiés sous le numéro SIREN 706 580 149.
- Les établissements retenus pour le bilan des émissions de gaz à effet de serre. Le mode de consolidation choisi est l'approche par contrôle opérationnel (l'organisation consolide 100% des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel, c'est-à-dire qu'elle exploite)³.

³ La consolidation par le contrôle opérationnel facilite l'établissement du plan d'action en prenant en compte l'intégralité des émissions générées par les biens et activités exploités par la personne morale et donc sur lesquelles il lui est possible d'agir. A contrario la consolidation par le contrôle financier peut induire dans certains cas (location), la prise en compte d'émissions pour lesquelles la personne morale est limitée en termes d'action de réduction (par exemple le bailleur d'une flotte de véhicules peut difficilement agir sur l'utilisation qui en est faite par le preneur).



Tableau 1 : Établissements identifiés sous le numéro SIREN 706 580 149 – BAYER SANTE SAS au 31.12.2011

SIRET	Nature de l'établissement	Adresse	Art 75 Exclusion
00054	Établissement secondaire	13 rue Jean Jaurès 92815 Puteaux cedex	
00062	Établissement secondaire	Rue des Quatre filles 28230 Epernon	
00138	Siège social	220 avenue de la recherche 59120 Loos	
00146	Établissement secondaire	32-34 rue du Jura 94150 Rungis	Exclu (location gérance)

II. Émissions de GES

II.1 Scopes et postes étudiés

Un bilan d'émissions de GES se décompose en trois scopes :

- Scope 1 : Émissions directes
 - Poste 1 : Sources fixes de combustion. Le combustible utilisé par les sources fixes est le gaz naturel.
 - Poste 2 : Sources mobiles à moteur thermique. Les carburants utilisés par les véhicules sont l'essence et le diesel.
 - Poste 3 : Procédés hors énergie. Aucun établissement n'est concerné par ce poste.
 - Poste 4 : Émissions fugitives. Les émissions fugitives à considérer sont celles de fluides frigorigènes uniquement. Aucune recharge en fluide frigorigènes n'a été effectuée en 2011. D'autre part, aucun procédé hors énergie n'émet de gaz à effet de serre.
 - Poste 5 : Biomasse - sols et forêts. Aucun établissement n'est concerné par ce poste.
- Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'énergie
 - Poste 6 : Électricité.
 - Poste 7 : Vapeur, chaleur ou froid provenant d'un réseau. Seul de la vapeur et du froid sont achetés par le site de Puteaux.
- Scope 3 : Les autres émissions indirectes n'ont pas été évaluées pour ce bilan GES. Elles concernent notamment les postes d'émissions suivants :
 - Les achats de produits ou de services
 - Les immobilisations
 - Les déchets
 - Les transports de marchandise amont / aval
 - Le leasing amont / aval
 - Les déplacements domicile – travail
 - L'utilisation et la fin de vie des produits vendus
 - Les investissements
 - Etc.

Le tableau de la page suivante présente les différents postes des scopes 1 et 2 couverts par ce bilan d'émissions de GES. Il met en évidence les postes pertinents pour chaque établissement.

**Tableau 2 : Postes d'émissions pertinents et méthode d'estimation utilisée**

SIRET	Émissions directes (scope 1)					Émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2)	
	Poste 1	Poste 2	Poste 3	Poste 4	Poste 5	Poste 6	Poste 7
00054	NP	NP	NP	ND	NP	x	x
00062	ND	ND	NP	ND	NP	- Hypothèse : chauffage électrique - Émissions : estimation grâce au tableur Bilan Carbone® à partir des m ² pour l'ensemble des consommations électriques	ND
00138	x	X	NP	x	NP	x	NP

Légende : ND = non disponible ; NP = non pertinent.

Les informations utilisées proviennent de factures ou de relevés. Lorsque ces données n'ont pas pu être collectées, une estimation des émissions a été réalisée selon la méthode mentionnée dans le tableau ci-dessus.



II.2 Bilan des émissions de GES

Le tableau suivant présente les émissions de GES calculées à partir du tableur Bilan Carbone® en considérant le périmètre organisationnel et opérationnel décrit dans les parties précédentes. Tous les facteurs d'émissions et les PRG (Pouvoir de Réchauffement global) utilisés sont ceux fournis par la Base Carbone.

**Tableau 3 : Bilan des émissions de GES de BAYER SANTE SAS
– scope 1 et 2 (Données 2011)**

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Émissions de GES					
		CO ₂ (t)	CH ₄ (t)	N ₂ O (t)	Total (t CO ₂ e)	CO ₂ b (tonnes)	Incertitude (t CO ₂ e)
Émissions directes	1 Émissions directes des sources fixes de combustion	98	0	0	100	0	7
	2 Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	3 051	0	0	3 080	178	447
	3 Émissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0
	4 Émissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0
	5 Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0
	Sous total	3 149	0	0	3 179	178	453
Émissions indirectes associées à l'énergie	6 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	99	0	17
	7 Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	87	0	38
	Sous total	0	0	0	186	0	55

N.B. : Les facteurs d'émissions de la Base Carbone ne sont pas décomposés par gaz pour les postes 6 et 7.



III. Incertitudes

Les incertitudes considérées sur les données d'activités sont les suivantes :

- 2% pour les données d'activités provenant de facture.
- 20% pour les achats de chaud et froid (site de Puteaux uniquement).

Les modalités de reporting sont en phase d'homogénéisation pour pouvoir diminuer les incertitudes liées aux données d'activité (méthode de relevé, facteur de conversion d'unité, etc.).

Les incertitudes liées aux facteurs d'émissions de la Base Carbone sont les suivantes :

- Combustibles : 5%.
- Carburants : 5% à 10%.
- Électricité : 10%.
- Achat de vapeur et froid : 30%.

Les incertitudes des facteurs d'émissions ne sont pas dépendantes de Bayer.



IV. Plan d'actions à trois ans

Dans le cadre de l'art.75, le plan d'actions doit porter sur la période 2012-2014.

IV.1 Actions concernant le périmètre soumis à obligation sur la période 2012-2014

IV.1.1. DÉMARCHE GLOBALE

Bayer a pour objectif de :

- Consolider et standardiser la collecte d'informations, notamment en utilisant l'outil interne BaySiS®.
- Établir un tableau de bord annuel permettant de suivre les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les actions de réduction des émissions de GES : analyse, cartographie, priorités.
- Communiquer en interne les émissions de GES et les actions menées.
- Étendre le bilan des émissions des scopes 1 et 2 à toutes les entités de Bayer en France (périmètre non soumis à obligation).
- Étendre progressivement le bilan des émissions au scope 3.

IV.1.2. ACTIONS DE REDUCTION DES ÉMISSIONS

Les principales actions sur la période 2012-2014 concernent les émissions des sources mobiles du site de Loos (SIRET 00138). Elles représentent plus de 90% des émissions de GES du périmètre soumis à obligation. L'objectif est de diminuer de 5% par an la moyenne d'émissions de la flotte de véhicule. En décembre 2011, la moyenne des émissions de la flotte (755 véhicules) était de 130g. En décembre 2012, cette moyenne est de 124g pour une flotte de 711 véhicules.

Les principales actions réalisées ou planifiées sont les suivantes :

- Formation à l'éco-conduite.
- Lancement d'une étude sur la proposition d'une gamme spécifique « véhicules de fonction », véhicules hybrides permettant d'accélérer la baisse des émissions de CO₂.



IV.2 La démarche du groupe

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est un enjeu planétaire. La démarche de Bayer Santé SAS s'inscrit dans le cadre de l'engagement global pris par le groupe pour l'ensemble de ses activités sur la planète.

L'objectif du groupe Bayer est de réduire de 35% les émissions spécifiques de gaz à effet de serre entre 2005 et 2020.

Le programme climat de Bayer décline cet objectif par sous-groupe :

- -40% de réduction spécifique pour le sous-groupe BMS Bayer Material Science
- -10% d réduction absolue pour BHC Bayer HealthCare
- -15% de réduction absolue pour BCS Bayer CropScience

Ces 3 activités sont représentées en France. A titre indicatif, Bayer France représente 0,3% du total des émissions de gaz à effet de serre du Groupe.

L'évolution globale des émissions est mesurée chaque année.

Tableau 4 : Émissions de gaz à effet de serre du Groupe Bayer sur la période 2005-2010⁴

Millions de tonnes CO ₂ e	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Scope 1	5,59	5,71	5,59	5,09	4,57	4,8	4,23
Scope 2	3,52	3,67	3,71	3,57	3,53	3,7	3,92
Total	9,11	9,38	9,3	8,66	8,1	8,5	8,15

Les priorités sont fixées en fonction de l'importance des émissions, de la capacité et de l'intérêt de les réduire.

1. Émissions directes et indirectes, énergie et processus associés → scope 1 et 2 (protocole standard GHG et Kyoto).
2. La chaîne d'achat et la logistique → guide de référence pour la mesure et la gestion des émissions de CO₂.
3. Les émissions liées aux centres informatiques → analyse basée sur l'utilisation des données et la facture énergétique.

⁴ Pour plus de détails sur ces données chiffrées consulter le rapport Développement Durable 2011 du Groupe Bayer, disponible à l'adresse suivante : <http://www.sustainability2011.bayer.com/en/homepage.aspx>.



-
4. Déplacements professionnels → analyse basée sur les coupons ICAO pour les transports aériens, les données fournies par les compagnies ferroviaires et par les sociétés de leasing de véhicules.

Les principales actions menées en France, prennent en compte ces priorités du Groupe au niveau global et concernent :

- 1) le site Bayer CropScience de Villefranche, site de production du Groupe en France,
- 2) les déplacements professionnels,
- 3) les projets menés sur les 15 sites du groupe en France, coordonnés entre les communautés Services généraux, HSE – Hygiène Sécurité Environnement, et les actions de développement durables menées par les différentes fonctions du Groupe.

Bayer documente les analyses du Carbone Disclosure Project (CDP).

- CDLI : Le groupe est classé au Carbon Disclosure Leadership Index chaque année depuis 2007.
- CPLI : Le groupe est classé au Carbon Performance Leadership Index depuis son lancement en 2010.

Des analyses plus détaillées sur la mise en œuvre de la politique du groupe Bayer en matière de réduction des gaz à effet de serre sont disponibles sur les sites suivants :

<http://www.sustainability2011.bayer.com/>

<http://www.bayer.com/en/climate.aspx>.



V. Publication du bilan d'émissions GES

V.1 Site Internet de mise à disposition

Le bilan d'émissions de GES est mis à disposition du public sur le site suivant :

<http://www.bayer.fr/environnement-bayer-france>

V.2 Personne responsable du bilan d'émissions de GES

Tableau 5 : Coordonnées de la personne responsable du bilan des émissions de GES

Responsable du suivi :	Dominique Guinet
Fonction :	Directeur du Développement Durable
Adresse :	13 rue Jean Jaurès 92815 Puteaux Cedex, France
Tél :	+ 33 (0)1 49 06 50 14
Mail :	dominique.guinet@bayer.com